

## Aides aux territoires

### Exercice 2024

#### Réhabilitation et transformation du patrimoine communal en logement à caractère social

La commune s'engage à tenir compte des plafonds de ressources imposables et des plafonds de loyers suivants (barèmes ANAH) :

#### PLAFONDS DE RESSOURCES ANNUELLES IMPOSABLES (PLUS)

Plafonds de ressources des locataires à ne pas dépasser pour bénéficier des aides départementales

<i>Catégories de ménages</i>	<i>Plafonds de ressources</i>
Personne seule	21 878 €
2 personnes ne comportant aucune personne à charge, à l'exclusion des jeunes ménages* ou une personne seule en situation de handicap**	29 217 €
3 personnes ou personne seule avec une personne à charge ou jeune ménage sans personne à charge ou deux personnes dont au moins une est en situation de handicap	35 135 €
4 personnes ou personne seule avec 2 personnes à charge ou trois personnes dont au moins une est en situation de handicap	42 417 €
5 personnes ou personne seule avec 3 personnes à charge ou quatre personnes dont au moins une est en situation de handicap	49 898 €
6 personnes ou personne seule avec 4 personnes à charge ou cinq personnes dont au moins une est en situation de handicap	56 236 €
Personne à charge supplémentaire	+ 6 273 €
* Jeune ménage : couple sans personne à charge, dont la somme des âges est au plus égal à 55 ans	
** La personne en situation de handicap est celle titulaire de la carte "mobilité inclusion" portant la mention "invalidité" prévue à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles.	

## PLAFONDS DE LOYERS APPLICABLES (LOYER "SOCIAL")

Montants de loyers à ne pas dépasser pour bénéficier des aides départementales.

Secteur	A bis	A	B1	B2	C
Loyer plafonné (social)	<b>12,76€/m<sup>2</sup></b>	<b>9,82€/m<sup>2</sup></b>	<b>8,45€/m<sup>2</sup></b>	<b>8,12€/m<sup>2</sup></b>	<b>7,54€/m<sup>2</sup></b>
Communes concernées	Aucune commune du Calvados	Deauville, Trouville-sur-Mer, Villers-sur-Mer	Bayeux, Bretteville-sur-Odon, Cabourg, Caen, Carpiquet, Colombelles, Cormelles-le-Royal, Courseulles-sur-Mer, Epron, Fleury-sur-Orne, Hérouville-Saint-Clair, Honfleur, Houlgate, Iffs, Louvigny, Mondeville, Ouistreham, Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, Verson	Ablon, Argences, Auberville, Authie, Baron-sur-Odon, Benerville-sur-Mer, Bénouville, Bernières-sur-Mer, Biéville-Beuville, Blainville-sur-Orne, Blonville-sur-Mer, Bonneville-sur-Touques, Bretteville-l'Orgueilleuse, Cagny, Cambes-en-Plaine, Canapville, Colleville-Montgomery, Cresserons, Cuverville, Démouville, Dives-sur-Mer, Douvres-la-Délivrande, Equemauville, Eterville, Fontaine-Etoupefour, Frénuville, Giberville, Gonneville-sur-Honfleur, Hermanville-sur-Mer, Langrune-sur-Mer, Lion-sur-Mer, Luc-sur-Mer, Mathieu, Merville-Franceville-Plage, Mouen, Moulton, Périers-sur-le-Dan, Plumetot, Pont-l'Évêque, La Rivière-Saint-Sauveur, Rots, Saint-Arnoult, Saint-Aubin-d'Arquenay, Saint-Aubin-sur-Mer, Saint-Contest, Saint-Vaast-en-Auge, Sannerville, Touques, Tourgéville, Tourville-sur-Odon, Varaville, Villerville, Villons-les-Buissons	Communes restantes
Exemple pour 20m <sup>2</sup>		196,40 €/mois	169 €/mois	162,40 €/mois	150,80 €/mois
Exemple pour 40m <sup>2</sup>		392,80 €/mois	338 €/mois	324,80 €/mois	301,60 €/mois
Exemple pour 60m <sup>2</sup>		589,20 €/mois	507 €/mois	487,20 €/mois	452,40 €/mois
Exemple pour 80m <sup>2</sup>		785,60 €/mois	676 €/mois	649,60 €/mois	603,20 €/mois
Exemple pour 100m <sup>2</sup>		982 €/mois	845 €/mois	812 €/mois	754 €/mois